

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



**COMMANDE PUBLIQUE**

**Marchés passés selon la procédure adaptée**  
**Extension et rénovation d'une maison individuelle en poste de police municipale**  
**Désamiantage / démolition**

N° 2022-MP-150

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**DECIDE :**

**Article 1** – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour l'extension et la rénovation d'une maison individuelle en poste de police municipale – Lot désamiantage / démolition. A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, avec négociation, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec la société :

<b>LAPEYRE JEAN &amp; FILS SAS</b> Cazenave 348 route de la Marquèze 40 230 JOSSE	<b>Pour un montant de 25 000,00€ HT</b> <b>Soit 30 000,00€ TTC</b>
--	---

Des acomptes pourront être versés.

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 25 octobre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**

Maire de Saint-Jean-de-Luz  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Pays Basque, chargé des  
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

